GRAND CONSEIL

Motion Marc Gobet 120.05
DFIN

Loi fiscale

(Dépôt)

Je demande une baisse de 10% à 20% du taux de l'impôt cantonal au plus tôt le 1er janvier 2006 au plus tard le 1er janvier 2007.

(Développement)

Le développement économique maîtrisé de notre canton est l'élément essentiel de l'augmentation du nombre d'emplois et ainsi de la qualité de vie sur le canton de Fribourg.

Poursuivre dans cette optique est un objectif important pour le groupe radical. Tenant compte des attraits des autres cantons, nous affirmons que l'attractivité économique du canton de Fribourg doit être soutenue et accompagnée par deux mesures importantes: la baisse de la fiscalité des personnes physiques, la poursuite de l'augmentation de la qualité de la formation dans nos écoles. Ces mesures auront une incidence favorable d'ici 10 à 15 ans.

L'étude PISA nous a déjà démontré la bien facture de la formation sur le canton de Fribourg. Confirmer et augmenter la qualité serait un avantage indéniable pour l'attractivité du canton. En effet, lors d'installation d'entreprises, les cadres devant s'installer sur un territoire sont toujours soucieux de la formation de leurs enfants. Ils peuvent ainsi influencer le choix du site. De plus, nous constatons que des cadres habitant dans les villages limitrophes du canton de Fribourg déménagent sur notre canton afin de pouvoir y bénéficier de la qualité de l'enseignement prodigué.
Le consensus des partis politiques sur l'introduction d'une 2e année d'école enfantine entre dans ce contexte.

Contenu de la motion

La fiscalité, objet de la présente motion, doit être diminuée d'une manière importante.

Nous demandons que le taux fiscal pour les personnes physiques sur le revenu soit diminué d'environ 10% à 20% et celà le plus rapidement possible.
Cette proposition permettrait de rendre très attractif le canton de Fribourg. En plus, les contribuables fribourgeois en bénéficieraient aussi. Cette baisse importante augmenterait le pouvoir d'achats des fribourgeois.
Dans l'ensemble, et sur une période relativement longue, l'augmentation du nombre des contribuables fribourgeois compenserait la diminution de la fiscalité. Le canton retrouverait (sans l'avoir entièrement perdue) ainsi une marge d'autofinancement adéquate.

Avec cette proposition, il faut estimer une baisse de recettes fiscales annuelles de 100 millions de francs.

Evidemment, cette baisse doit être compensée. Elle l'est. Je le démontre ci-après:

757 millions de francs ont été versés dans les caisses du canton de Fribourg. L'utilisation prévue est le remboursement des dettes. Il s'agit donc ici essentiellement d'une utilisation des liquidités.

Dans les comptes 2005, nous devrions trouver une recette extraordinaire de 757 millions de francs, et ainsi donc un bénéfice extraordinaire de 757 millions de francs.

Nous demandons au Conseil d'Etat d'utiliser ces 757 millions de francs pour l'amortissement unique des actifs à amortir, soit: du patrimoine financier et du patrimoine administratif (ce dernier sans les subventions d'investissements). Les actifs restants seront valorisés à 1 franc. Il n'y aura donc plus d'amortissements dans les comptes annuels sur ces objets. Le surplus restant devrait être provisionné en vue de futures charges à amortir.

La diminution de charges ainsi réalisée se décompte comme suit et se trouve à la page 14 des comptes 2004:

		en millions de francs
- amortissements des immeubles		33.5
- amortissements des routes		26.6
- amortissements des investissements dans les forêts		0.6
- amortissements d'équipements, d'installations, de véhicules		4.0
- amortissements du patrimoine financier		20.4
Total	(en moins dans les charges)	85.1
Par rapport aux comptes 2004, il faut tenir compte des prov. effectuées et non renouvelables pour 2005 et les périodes suivantes:		
- attribution aux risques débiteurs		11.8
- accélération versement subventions		5.0
De plus, nous pouvons compter sur la diminution de l'intérêt suite à la diminution de la dette		17.0
Il y a donc		118.9

à disposition pour diminuer la fiscalité, accompagner l'école et ainsi entourer notre économie.

L'opportunité est unique pour le canton de Fribourg de faire un choix pour son avenir et exprimer l'orientation qu'il tient à lui donner.

Marc Gobet, député
et 13 cosignataires

13 octobre 2005